Pays de Laon C O M M U N A U T É d'AGGLOMÉRATION

COMMUNAUTÉ d'AGGLOMÉRATION du PAYS de LAON

Copie pour impression

Réception au contrôle de légalité le 15/10/2021 à 14h52 Réference de l'AR : 002-200043495-20211007-DEC202110 19-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 7 octobre 2021

Délibération n°19

Date de convocation : le 30/09/21

Date d'affichage : le

2 0 OCT, 2021

Les membres du Conseil Communautaire se sont réunis le 7 Octobre 2021 à 18h00 à la salle des fêtes d'Aulnois sous Laon.

Sont présents : titulaires et suppléants avec voix délibérative :

G.HARANT - Y.BRUN - P.DEROCH - F.DEMAZURE - P.BIEDAL - MP.TOKARSKI - JM.LHOMME - P.VAN HAMME - C.VUAROQUEAUX - JP.POULAIN - P.BERTELOOT - O.JOSSEAUX - F.HARANG - JM.RABOUILLE - F.GRANDPIERRE - S.JUILLIART - F.FERON - P.MEZZAROBBA - F.BOUILLE - Y.LEMOINE - B.BUVRY - E.DELHAYE - S.LETOT-DURANDE - Y.ROBIN - S.DUPONT - C.MATHIEU - F.JOLY - P.MOZIN - G.BLANCHARD-DOUCHAIN - D.VALLIERE - D.PIERRE - A.DELEBARRE-TESSEDRE - MM.PASCUAL -JM.QUERE - H.DAUCHEZ - C.CHATELAIN - B.LEBEL - C.MEULLEMIESTRE - Y.RUDER - N.DUSSART -N.DRAGON - G.MONCOURTOIS - J.LECOMTE - D.QUESTROY - G.CHARLES - L.BOURGEOIS - P.PIRE - E.BEAUDOUIN - M.KELLER - R.RENARD - M.FRAISE - P.DHENIN - J.VERON - P.MAQUIN

Absents excusés ayant donné pouvoir :

J.BALITOUT à Y.BRUN - C.COULON à F.DEMAZURE - F.LEAUTE à B.BUVRY - JM.WACK à P.BERTELOOT - S.ETIENNE-CHARLES à Y.ROBIN - D.VALISSANT à S.LETOT-DURANDE - AM.SAUVEZ à S.DUPONT - H.LAHYANI à F.JOLY - E.GOULLEUX à P.MOZIN - A.LEFEVRE à E.DELHAYE - M.BEAUFRERE à C.MATHIEU - MP.FOURDRAIN-FAY à MM.PASCUAL - F.KARIMET à C.MEULLEMIESTRE

<u>Absents Excusés</u>: Y.BUFFET - F.POIDEVIN - A.TOURNEUX - S.WEIL -P.CERVI - C.LAMBERT - P.DRUET - B.TRONEL

<u>Objet :</u> « Demande autorisation de signature pour le contrat de rayonnement touristique du Grand Laonnois».

Rapporteur: Yves ROBIN

Secrétaire de séance : Yves BRUN

Exposé:

La Région Hauts-de-France a retenu la candidature du Grand laonnois, regroupant la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon, la Communauté de Communes du Chemin des Dames, la Communauté de communes de la Champagne Picarde, la Communauté de Communes du Pays de la Serre, à l'appel à manifestation d'intérêt pour créer des Espaces de Rayonnement Touristique contribuant à l'attractivité régionale le 5 février 2019.

La candidature ayant été retenue, les EPCI s'engagent dans une démarche collective et partagée avec la Région pour le rayonnement touristique de son territoire et de la Région Hauts de France à travers l'adoption d'un « contrat de rayonnement touristique » pour la période 2021-2022.

Par cet outil, la Région et les territoires concernés formalisent la double volonté commune d'engager une dialectique convergente nouvelle de développement touristique et de créer un espace de rayonnement touristique en capacité de répondre aux défis touristiques de

demain pour contribuer ensemble à l'attractivité régionale et au développement économique de la région.

Ce contrat, que vous trouverez en annexe, s'appuie sur six axes stratégiques :

- Axe 1 Développer des offres différenciantes de découverte patrimoniale et accompagner la valorisation de sites ruraux
- Axe 2 Aménager des équipements de mobilité douce pour développer la pratique de tourisme de mieux-être
- Axe 3 Structurer et qualifier l'offre en hébergements
- Axe 4 Développer le tourisme d'affaires et MICE
- Axe 5 Moderniser l'accessibilité des sites de mémoire
- Axe 6 Réorganiser l'exercice de la compétence tourisme sur le territoire

Nous vous proposons d'approuver le contrat de rayonnement en annexe et d'autoriser le Président à signer le contrat de rayonnement touristique du Grand Laonnois.

Délibération

Vu l'avis favorable du Bureau,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, décide :

- 1- D'APPROUVER le contrat de rayonnement touristique de Grand Laonnois figurant en annexe
- 2- D'AUTORISER le Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon ou son représentant à signer le contrat de rayonnement touristique du Grand Laonnois et tout acte en découlant

La présente délibération est adoptée avec 66 voix pour et 1 abstention.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif compétent dans les 2 mois à compter de sa publication et de sa notification

CERTIFIE EXECUTOIRE PAR LE PRESIDENT A COMPTER DU 2 0 OCT. 2021

Le Président

E. DELHAYE



Nombre de conseillers titulaires	: 75
Nombre de conseillers présents	: 54
Nombre de votes exprimés	: 67
Votes favorables	: 66
Votes défavorables	: 00
Abstentions	: 01

CONTRAT DE RAYONNEMENT TOURISTIQUE

ESPACE DE RAYONNEMENT

« Le Grand Laonnois »









Contrat de Rayonnement touristique

Grand Laonnois

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L-1111-4,

Vu le code du tourisme, et notamment ses articles L.131-1 à L.131-10,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation territoriale de la République (NOTRe)

Vu la délibération n°20160004 du Conseil régional du 4 janvier 2016 relative à la « délégation d'attributions du Conseil régional à sa Commission Permanente »,

Vu la délibération n°20160165 du Conseil régional des 26 et 27 mai 2016 relative à « l'adoption du règlement budgétaire et financier »,

Vu la délibération n°20161758 du Conseil régional du 24 novembre 2016 relative aux modalités de mise en œuvre du SRADDET,

Vu la délibération n°20170444 du Conseil régional du 30 mars 2017 relative à l'adoption du SRDEII,

Vu la délibération n°20170738 du Conseil régional du 29 juin 2017 relative à la stratégie de développement touristique au service de l'attractivité régionale,

Vu la délibération n°2019.00353 de la Commission permanente du Conseil régional en date du 5 février 2019 relative à « l'appel à manifestation d'intérêt "Espace de rayonnement touristique" : lauréats de la 3ème vague de candidatures »,

Vu la délibération n°2021.02085 de la Commission permanente du Conseil régional en date du 23 novembre 2021 autorisant le Président à finaliser et signer le présent contrat de rayonnement touristique.

ENTRE

La **Région Hauts-de-France**, dont le siège est à Lille (59000), 151 Boulevard du Président Hoover, représentée par son président, Monsieur Xavier BERTRAND, ci-après dénommée « la Région »,

Et d'une part

- La Communauté d'agglomération du Pays de Laon, représentée par son président, Monsieur Eric DELHAYE,
- E La Communauté de Communes de la Champagne Picarde, représentée par son président, Monsieur Alain LORAIN,
- La Communauté de Communes du Chemin des Dames, représentée par son président, Monsieur Jean-Paul COFFINET,
- La Communauté de Communes des Pays de la Serre, représentée par sa présidente, Madame Carole RIBEIRO.

Et d'autre part

- Le Comité régional du tourisme et des congrès des Hauts-de-France, représenté par son Président, Monsieur Frédéric LETURQUE;
- Aisne Tourisme, agence de développement touristique de l'Aisne, représenté par son Président Monsieur Pascal TORDEUX

IL EST CONVENU CE QUI SUIT:

PREAMBULE

La Loi NOTRe a défini le tourisme comme une compétence partagée entre la Région, les Départements et les intercommunalités des Hauts-de-France. Dans ce nouveau cadre d'organisation territoriale, la mise en place d'une politique de développement touristique efficace à l'échelle de la nouvelle Région est liée à la capacité des collectivités à travailler ensemble sur le sujet.

Pour ce faire, la Région a engagé une démarche de mise en convergence des territoires vers un objectif commun: le tourisme comme levier de développement économique et vecteur d'attractivité. Il s'agit de faire émerger des offres adaptées aux nouvelles attentes des clientèles dans une logique de performance économique et d'attractivité globale.

En effet, si les territoires administratifs sont légitimes pour assurer le développement touristique et contribuer à son financement, ils n'ont pas toujours une réelle visibilité pour les visiteurs. Il est donc indispensable de travailler sur des **logiques de territoires d'expériences en transcendant les limites administratives des collectivités**. Cette approche doit permettre de rendre l'offre territoriale plus visible et lisible par une promotion rendue plus efficiente, de fluidifier le parcours du visiteur et donc d'optimiser l'expérience client et sa satisfaction, ce nouvel espace ayant vocation à rayonner à l'échelle nationale, voire internationale.

Cette organisation ne peut s'envisager qu'au travers de coopérations entre les intercommunalités pour structurer la « destination » touristique au travers d'une stratégie marketing partagée avec les partenaires économiques. Dans ce contexte, il est nécessaire de sensibiliser les territoires aux enjeux et moyens du développement touristique, puis de les accompagner dans la définition de leur vocation et de leur stratégie touristique à une échelle pertinente, garante d'une lisibilité accrue et d'une efficacité économique décuplée. Ces espaces ad hoc devront engager des actions renforçant leur compétitivité par une offre segmentée attractive répondant aux attentes des visiteurs, créant un avantage comparatif significatif et générant de la valeur ajoutée pour le territoire.

Outre l'appui au territoire dans la définition de sa stratégie collective de développement touristique, la Région l'accompagnera dans la mise en œuvre des actions concrètes exprimées au présent contrat qui répondront aux axes prioritaires fixés par la collectivité régionale : tourisme de mieux-être de découvertes innovantes des patrimoines, tourisme de mémoire, et tourisme d'affaires.

Cette ambition est l'objet principal de la démarche et du présent contrat de rayonnement touristique. Par cet outil, la Région et les territoires concernés formalisent la double volonté commune d'engager une dialectique convergente nouvelle de développement touristique et de créer des espaces de rayonnement touristique en capacité de répondre aux défis touristiques de demain pour contribuer ensemble à l'attractivité régionale et au développement économique de la région.

Pour répondre à ces enjeux, la convergence des stratégies locales, la mise en place d'une gouvernance efficace et la mise en cohérence des moyens et initiatives des différents échelons de collectivités concernés sont recherchés.

Article 1 - Objet du Contrat de Rayonnement Touristique

Le présent contrat formalise, à l'échelle de l'espace de rayonnement touristique du Grand Laonnois, un cadre de partenariat pour assurer le pilotage, l'animation et la mise en œuvre d'une démarche stratégique de développement touristique concertée.

Ce contrat propose:

- un cadre d'orientations stratégiques partagé entre les différentes composantes (notamment intercommunales) de l'espace de rayonnement touristique et la Région en s'appuyant sur les caractéristiques du territoire ainsi que sur les priorités régionales ;
- des modalités de gouvernance telles que définies et convenues entre les partenaires signataires et la Région Hauts-de-France ;
- diverses familles d'actions jugées prioritaires auxquelles la Région est susceptible d'apporter son soutien.

Ce contrat pourra, le cas échéant et si nécessaire, envisager des perspectives plus engageantes de conventionnements complémentaires.

Finalités du partenariat

Le CONTRAT DE RAYONNEMENT TOURISTIQUE correspond à l'identification d'orientations partagées et à la mise en œuvre d'un plan d'actions opérationnel pluriannuel. Il traduit le point de convergence entre les priorités touristiques retenues par l'ensemble des partenaires.

Le CONTRAT DE RAYONNEMENT TOURISTIQUE a pour objectif de renforcer la cohérence et la synergie des politiques et interventions publiques en matière de développement touristique sur le territoire concerné par le présent contrat.

Le tourisme est une activité porteuse de développement économique et vecteur d'attractivité permettant de conforter le développement économique d'un territoire. Ainsi, le CONTRAT DE RAYONNEMENT TOURISTIQUE répond à la volonté de la Région d'accompagner les territoires dans l'animation touristique locale pour contribuer à la construction d'une dynamique de développement touristique. Pour ce faire, il s'agit notamment d'assurer la cohérence et l'articulation des projets et des actions entre les différents niveaux de collectivités et d'organismes territoriaux de tourisme.

Principes du partenariat

Sur la base d'une stratégie de développement touristique partagée et d'un plan d'actions pluriannuel élaborés par le territoire, la Région et les partenaires concernés conviennent de définir chaque année un programme d'actions concerté avec les acteurs touristiques, ainsi qu'un plan de financement prévisionnel correspondant.

Les EPCI du Grand Laonnois et la Région Hauts-de-France exercent ensemble le pilotage stratégique du CONTRAT DE RAYONNEMENT TOURISTIQUE. Les missions d'animation et de mise en œuvre quotidienne du CONTRAT DE RAYONNEMENT TOURISTIQUE sont assurées par les partenaires listés en annexe 2. Elles s'inscrivent de fait dans la stratégie et dans la mise en œuvre des programmes d'actions pour les années 2021 à 2022, et participent à l'implication des acteurs locaux (cf. annexe 1).

Article 2 – Présentation de l'espace de Rayonnement Touristique du Grand Laonnois 2-1 Présentation du territoire

L'espace de rayonnement touristique du Grand Laonnois est composé de 4 EPCI:

- La Communauté d'Agglomération du Pays de Laon (CAPL)
- La Communauté de Communes du Pays de la Serre (CCPS)
- La Communauté de Communes de la Champagne Picarde (CCCP)
- La Communauté de Communes du Chemin des Dames (CCCD)

EPCI	Population	Communes	Superficie (en km²)
CAPL	43 259	38	315,4
CCPS	14 621	42	428,7
СССР	20 940	46	578,2
CCCD	5 457	30	179
TOTAL	84 277	156	1501,3

La densité du territoire est de 56,17 habitants/km² contre 73 habitants/km² dans le département de l'Aisne et 189 habitants/km² en région.

2.2 Pertinence de l'espace de rayonnement

Une géographie variée

La destination du Grand Laonnois s'étend sur le partie centrale est du département de l'Aisne. Le Grand Laonnois présente deux visages différents délimités pas les grands axes routiers. On trouve ainsi au Nord et à l'Est des paysages de plaines, et au Sud, des paysages collinaires.

Le territoire se compose en quatre unités géographiques distinctes définies comme des « petites régions naturelles » présentées ci-dessous :

Les sables de Sissonne

lci, la craie est recouverte d'épandages sableux. S'ils sont sains, les sols maigres permettent, outre les grandes cultures classiques de cette plaine, la culture de légumes de plein champs et pommes de terre. S'ils sont humides, les cultures font place aux prairies et à des boisements assez nombreux.

La Plaine du Laonnois

Cette plaine crayeuse couverte de limon sableux, présente des sols de faible épaisseur occupés par les grandes cultures des légumes plein champ. Cette région bénéficie de la proximité de Laon et conserve des densités de population supérieures à celle de la plaine.

La Champagne

Toute proche de Reims, cette zone présente le faciès de la plaine champenoise, un paysage ouvert des grandes cultures (blé, betterave, maïs, ...) ponctué de bosquets en fond de vallée sur les sols humides.

Les collines du Laonnois, un paysage rythmé

Elles sont une parenthèse particulière dans le département de l'Aisne. A l'Est et au Nord, leurs ondulations s'arrêtent brutalement pour se fondre dans les plaines tandis qu'au Sud, elles s'estompent

par le début du plateau du Soissonnais. Enfin, à l'Ouest, la vallée d'Ardon vient progressivement interrompre les collines.

Les collines du Laonnois font partie de ces paysages qui ne laissent pas indifférents tant leurs composantes sont variées. Ce paysage offre une réelle diversité visuelle et une palette de couleurs marquantes (reliefs, bois, forêts, culture, lacs, étangs...).

Une histoire partagée

Le Grand Laonnois dispose d'un riche patrimoine architectural visible encore aujourd'hui:

- la cité médiévale de Laon, ancienne capitale du royaume de France sous les Carolingiens, avec ses 84 édifices classés monuments historiques, le plus grand secteur sauvegardé de France (370 hectares) et sa cathédrale, posée sur la butte témoin et qui est visible à plusieurs kilomètres.
- la basilique de Notre-Dame de Liesse, abritant l'une des 208 vierges noires de France et faisant l'objet d'un pèlerinage spécifique.
- les villages troglodytes de Mons-en-Laonnois, Paissy, Moulins et Pargnan, creusés dans la roche calcaire.
- les vendangeoirs, datant pour certains des XVIIe et XVIIIe siècles, témoins de la grande activité viticole disparue aujourd'hui.
- lavoirs, fontaines et autres églises remarquables dans les villages de la campagne du Grand Laonnois.

Le Sud / Sud Est du territoire est également marqué par l'histoire contemporaine, en témoignent le Chemin des Dames, les édifices et cimetières érigés pour se souvenir de cette période mouvementée et douloureuse que fut la Première Guerre mondiale.

Une volonté commune de développer le tourisme

Lors du Centenaire de la Grande Guerre, une coopération avait été mise en place entre l'Office de tourisme du Pays de Laon et la collectivité du Chemin des Dames afin de promouvoir cet évènement. Le partenariat a permis de mieux faire connaître les vestiges de la Première Guerre mondiale au grand public par le biais d'actions de promotion et d'accueil de groupes.

Aussi, le projet PALMER, en cours, permet de renforcer les liens entre la CAPL et la collectivité du Pays de la Serre pour accompagner ce projet qui rayonnera sur l'ensemble du territoire du Grand Laonnois, voire au-delà.

Également, l'Office de tourisme du Pays de Laon, depuis 2007, travaille sur la gestion des informations touristiques sur le territoire du Grand Laonnois, permettant ainsi de valoriser les socio professionnels sur l'ensemble de la destination.

Ces différentes actions déjà mises en œuvre ont permis de construire la base d'un partenariat pour la mise en avant des atouts touristiques de la destination du Grand Laonnois.

En 2019, les 4 EPCI se sont réunies pour réaliser une étude stratégique touristique par les services d'Aisne Tourisme afin de mieux définir les priorités de développement touristique communes et d'élaborer une stratégie pour la destination.

2.3 Présentation des axes de coopération avec les territoires voisins

Des partenariats mis en place pour un plus grand rayonnement

Le développement touristique passe aussi par les partenariats avec les destinations touristiques voisines afin de faire rayonner au mieux la destination.

En 2019, un partenariat avec l'Office de tourisme du Grand Reims a été signé. L'objectif de ce partenariat est de renforcer les liens entre nos deux destinations et de promouvoir les acteurs économiques touristiques de chacun des territoires.

Malheureusement, au vu du contexte sanitaire, celui-ci n'a pu être développé comme souhaité.

Aussi, conscients de la demande des visiteurs, nous travaillons en partenariat avec le syndicat mixte du Pays Chaunois, dont l'Office de tourisme est en cours de création, afin de valoriser et de proposer aux touristes la découverte des atouts patrimoniaux de la destination comme le Château de Blérancourt ou encore le Château de Coucy-le-Château.

Article 3 - Stratégie touristique

3.1 Présentation de la stratégie régionale de développement touristique

Le 29 juin 2017, les élus du Conseil régional Hauts-de-France réunis en séance plénière ont adopté le cadre stratégique de leur politique en matière de développement touristique.

Cette stratégie privilégie une approche transversale autour de **3 enjeux vecteurs de rayonnement touristique** :

- La territorialisation de la politique « tourisme » : un nouveau partenariat avec les territoires pour un tourisme vecteur de développement et d'attractivité du territoire qui s'appuie sur un processus de mise en convergence des territoires par la stratégie ;
- Le soutien aux projets prioritaires d'investissement touristique : un nouveau partenariat avec les acteurs et les entrepreneurs pour soutenir le développement et la performance économiques de l'offre touristique ;
- L'attractivité et le marketing touristique au service de la stratégie régionale : le partenariat Région/Agence d'attractivité dans une logique d'action partagée au service de la stratégie partagée d'attractivité des Hauts-de-France.

L'ambition affichée du Conseil régional est de soutenir le développement d'une industrie touristique créatrice d'emplois et vecteur de développement et d'attractivité du territoire au travers d'une nouvelle stratégie de marketing territorial et de marques identitaires fortes.

Les enjeux pour les Hauts-de-France sont d'optimiser la performance économique de l'offre (grands projets, équipements, professionnels, ...), de déployer une territorialisation de l'action régionale pour stimuler et améliorer cette offre et de développer une stratégie marketing adaptée aux nouvelles attentes des visiteurs.

Les défis de la territorialisation de la politique tourisme nécessitent de s'inscrire dans le SRADDET, le SRDEII et de s'appuyer sur un dispositif de contractualisation avec les territoires. A cet effet, sachant que la demande des clientèles touristiques s'affranchit des périmètres administratifs et que l'action publique en faveur du développement touristique relève du triptyque Région / Département / Intercommunalités, il convient de traduire cet axiome en démarche partenariale et contractuelle dans une logique d'espaces de rayonnement en partant à la fois :

- des attentes des clientèles tant en termes de destination, comme le littoral, que d'offres : nature, patrimoine, sports & loisirs ;
- des espaces de contractualisation en cours de définition dans le cadre du dispositif régional d'aménagement et d'équilibre des territoires ;
- des territoires organisés autour d'une stratégie touristique établie ou en cours de définition.

Cette démarche a pour objectif de favoriser l'émergence de projets touristiques contribuant à l'attractivité des territoires et répondant aux priorités thématiques d'investissement touristique présentées ci-après. Il s'agit de favoriser le regroupement d'intercommunalités autour d'un **projet collectif et partagé** issu des atouts et des opportunités du territoire.

_a	Régio	on Hauts-de-France s'est, par ailleurs, fixée 4 thématiques d'interventions prioritaires :
		le tourisme de mémoire ;
		le tourisme d'affaires ;
		le tourisme de mieux-être
		le tourisme patrimonial ou de découverte.
Ces	s deu	x démarches opérationnelles doivent permettre de répondre aux objectifs suivants :
		optimiser les retombées économiques des visites touristiques en privilégiant un modèle de développement fondé sur la valeur ;
		adapter l'offre à la demande et aux nouvelles tendances sociétales des visiteurs de proximité, de voisinage et internationaux ;
	21	de développer le sentiment et la fierté d'appartenance des habitants des Hauts-de-France à leur nouvelle région ;
	П	faire des Hauts-de-France une région attractive ;

accueillir les visiteurs comme des amis et leur faire partager une expérience riche de sens, créatrice d'une relation durable avec la Région.

3.2 Diagnostic du territoire

Ce diagnostic a été réalisé par Aisne Tourisme dans le cadre de l'étude stratégique touristique du Grand Laonnois de 2019.

Les forces du Grand Laonnois :

- Bonne accessibilité du territoire grâce au passage de l'autoroute A26 (l'un des premiers axes routiers de pénétration touristique en France pour les clientèles nord-européennes) et à la mise en 2x2 voies progressive de la N2.
- Présence d'un nœud ferroviaire d'importance régionale à Laon.
- Un territoire au patrimoine historique et culturel riche: Chemin des Dames, cité médiévale de Laon (un ensemble patrimonial historique exceptionnel avec plus de 80 monuments historiques et 7 km de remparts), la surprise d'un habitat de pierre dans le Nord...
- Des particularités paysagères uniques, notamment le site emblématique de la ville perchée visible à 40km à la ronde et le vallonnement dans la moitié du territoire.
- Un seul office de tourisme à l'échelle du bassin touristique ; Son activité montre de réels signes de dynamisme (1^{er} rang départemental en nombre de clients et 2nd rang en termes de chiffre d'affaires).
- Plusieurs sites à forte notoriété sur le territoire (Cathédrale de Laon, Chemin des Dames, Center Parcs, ...). Parmi ses concurrents les plus directs, Laon apparaît ainsi dans le top 3 des différentes analyses de notoriété réalisées du Google trends.
- Un territoire bien pourvu en hébergement marchands (2^{nde} plus forte densité touristique du département).
- Présence de Center Parcs, la plus grande structure d'hébergements de la région, pourvoyeur d'emplois et générateur d'une fréquentation importante.
- Bon niveau de qualification des campings favorisant un bon niveau d'activité (notamment l'afflux de clientèles étrangères)
- Présence de sites touristiques réellement attractifs sur le territoire, certains ayant bénéficié d'une refonte importante. Une concentration de l'offre touristique autour d'un pôle structuré (Laon et la Vallée de l'Ailette)
- Le territoire compte 3 des plus gros sites touristiques du département (Cathédrale de Laon, Center Parcs avec l'Aquamundo et le Centre d'Accueil du Visiteur sur le Chemin des Dames). Il domine ainsi ses concurrents excepté la région rémoise.
- Concernant les avis clients, les établissements touristiques du Grand Laonnois engendrent plus de promoteurs que de détracteurs parmi leurs clientèles.
- Le Grand Laonnois est également favorisé par les avis clients sur ses restaurants et ses campings, qui performent grâce à leur bon niveau de qualification.

Les faiblesses du Grand Laonnois :

- Pas d'aéroport, ni de ligne TGV sur le territoire.
- L'autoroute A 26 provoque un effet d'axe dont les clientèles étrangères sortent en faible proportion (23% sur l'autoroute, mais seulement 7% arrive au niveau de la sortie de Laon)
- Un taux de chômage et de pauvreté élevé, en particulier sur la ville de Laon et dans le nord-est du territoire.
- Un territoire à dominante rurale, avec une carence en termes de services
- Phénomène de polarisation du territoire par la région rémoise (commerces, services).

- La ville de Laon souffre d'une image contrastée et d'un déficit d'image en particulier visà-vis des concurrents (Reims et Saint Quentin).
- Pas de stratégie marketing touristique clairement identifiée à l'échelle du territoire.
- L'hôtellerie (1^{ère} forme d'hébergement sur le territoire en dehors de Center Parcs) présente un niveau de qualification en retrait par rapport aux territoires voisins. L'activité hôtelière est inférieure à celle de la plupart des bassins touristiques de la région, en raison notamment de la faible proportion d'hôtels de chaîne et de clientèle d'affaires en retrait. On note également l'absence d'un hôtel 4* sur la ville de Laon.
- Capacité limitée des campings, surtout une carence en matière d'aires de camping-cars qualifiées.
- Un parc de meublés de tourisme plutôt limité, avec un niveau de qualification inférieur à la moyenne départementale.
- Malgré la présence de sites phares, l'offre est hétérogène : inégale répartition (avec une concentration sur Laon et la vallée de l'Ailette) et majorité de petits sites culturels vieillissants et peu adaptés aux attentes du public.
- Les meublés de tourisme enregistrent un taux d'occupation proche de la moyenne départementale, mais celui-ci est favorisé par l'apport important de clientèles d'affaires (travailleurs détachés notamment), représentant un risque de fragilisation en cas de crise économique.
- Des points de vigilance pour l'Office de tourisme : faible valeur ajoutée des produits vendus, risque de diminution des clientèles britanniques dans le contexte du Brexit, chiffre d'affaires relativement stable depuis 10 ans quand d'autres performent.
- Le niveau de satisfaction globale des établissements du Grand Laonnois est légèrement inférieur à la moyenne axonaise. Cet écart se justifie notamment par la présence du Center Parcs Le lac d'Ailette, plus gros hébergement des Hauts-de-France dont l'offre de services est large avec des séjours assez longs, engendrant une probabilité plus élevée d'expériences, donc un plus large risque de recevoir une mauvaise note.
- De même les hôtels impactent négativement la note moyenne du territoire. A titre de comparaison, le niveau de satisfaction des clients des hôtels de la région rémoise (évalué par la revue Espaces) est beaucoup plus élevé, accentuant le phénomène de concurrence subi par le territoire.
- La clientèle d'affaires (bien que peu nombreuse), semble globalement insatisfaite des prestations qui leurs sont proposées dans le Grand Laonnois.

Les opportunités :

- Proximité avec la région parisienne (zone de chalandise importante).
- Proximité de la région rémoise, en particulier pour la partie sud-est du Grand Laonnois.
- Gare de Laon reliée directement à la gare du nord (1 ere gare européenne).
- Liaison ferroviaire TER reliant les deux pôles urbains Reims-Laon.
- L'offre de campings du territoire s'avère très concurrentielle avec une offre fournie bien qualifiée. Les aires de camping-cars sont également nombreuses mais peu qualifiées.
- Le contrat de rayonnement touristique proposé par la région et les contrats signés d'autres territoires axonais. Un contexte pouvant favoriser l'émergence touristique du département de l'Aisne.
- Le projet de circuit automobile de Jonathan Palmer sur l'ancienne base militaire de Couvron
- Le projet de doublement de la N2 de Laon à Maubeuge à long terme

Les menaces:

Le Grand Laonnois est concurrencé par l'hôtellerie économique Saint Quentinoise et l'hôtellerie haut de gamme de la région rémoise.

- L'Office de tourisme du Grand Reims apparaît comme le principal concurrent de l'Office de tourisme du Pays de Laon en raison de sa fréquentation bien supérieure et sa stratégie marketing performante.
- Risque de diminution de la clientèle britannique sur le territoire dans le contexte du Brexit
- La structuration des territoires voisins via les contrats de rayonnement à l'échelle des Hauts-de-France (nécessité de se positionner).
- Une situation sanitaire et politique prolongée qui fragilise l'économie touristique du territoire

3.3 Présentation de la stratégie de développement touristique de l'Espace de Rayonnement touristique

La stratégie exposée tient compte des orientations définies par Aisne Tourisme dans le cadre de l'étude de stratégie touristique du Grand Laonnois réalisée en 2019.

Constats ayant déterminé la stratégie du Grand Laonnois

Le Grand Laonnois est un espace de rayonnement fortement concurrencé par les bassins rémois et parisien.

La destination du Grand Laonnois a de nombreux atouts qui doivent encore être développés et exploités. Le Grand Laonnois est une destination de passage, accueillant des touristes dont le but de leur voyage est de se rendre dans le sud de la France ou de l'Europe.

Ce statut de destination de passage ne doit pas pour autant amoindrir le développement touristique. Le but étant d'allonger la durée de séjour et de proposer des équipements touristiques attractifs et ainsi faire rayonner l'économie touristique sur la destination du Grand Laonnois.

Le constat que nous pouvons faire suite à l'étude d'Aisne Tourisme est qu'il n'existe pas de stratégie de développement touristique clairement identifiée à l'échelle du territoire.

Néanmoins, le Grand Laonnois dispose d'atouts forts qui méritent d'être développés :

- Sa position géographique, entre les bassins parisiens et rémois, et ses axes de communication (A26 Gare de Laon RN 2, ...)
- Ses atouts patrimoniaux, avec le patrimoine médiéval de la ville de Laon, les villages troglodytes, les sites de mémoire et le patrimoine industriel (exploitation de la tourbe en Champagne Picarde et Pays de la Serre) qui méritent d'être valorisés.
- La présence du Center Parcs au lac de l'Ailette qui attire une clientèle internationale

Positionnement et clientèles cibles

CIBLES	AVANTAGES	OBSERVATIONS
Familles et couples d'Ile de France, du Grand Est des Hauts de France (dont habitants) excursionnistes ou court séjour (dont cible train+ vélo)	Nationale 2 Ligne Paris- Laon	Offres à compléter ou à construire. Organiser l'accueil des clientèles non véhiculées (60% des habitants de Paris et petite couronne) avec un accès par le train. Marché hyper concurrentiel qui nécessite de se démarquer avec des offres surprenantes.
Vivier des clientèles de Center Parcs	Gros «Réservoir» de clientèles semi captives (1 ^{er} hébergement HDF)	Cible essentiellement familiale (avec jeunes enfants et ados). Attente d'offres récréatives insuffisantes à ce jour. Pèse >50% des nuitées et 59% du parc d'hébergement du Grand Laonnois
Clientèle MICE (IDF, Lille, Reims & clients projet PALMER)	Accessibilité A26 Proximité Grands centres urbains, voire CDG.	Manque une structure dédiée sur Laon. Center Parcs = 1 ^{er} site de convention résidentiel de la région en termes de capacité.
Clientèles étrangères en transit UK, Benelux et D	Accessibilité A26 (étape, voire courts séjours)	Britanniques (BREXIT) Potentiel marché D et B Offres en langues étrangères insuffisantes
Clientèle de niche tribus et «Friends»	Proximité lle de France et Nord-Pas-de-Calais Bonne accessibilité	Une cible qui se caractérise par son besoin de s'amuser ensemble Nécessité de construire des offres ludiques, étonnantes, surprenantes.
ltinérans	Paysages bucoliques Itinéraire touristique	Capacité d'accueil en camping-car insuffisante. Cible spécifique de la Via Francigena / Compostelle
Clientèle de niche japonaise (Tour Opérateurs)	Site unique de Laon au nord de Paris	Intérêt de cette cible identifié lors d'une tournée de démarchage au Japon. A coupler avec offres Champagne.

Axes stratégiques

Développement et aménagement

Il s'agira de:

- Animer le territoire et mettre en place de nouveaux événements de grande envergure avec un spectacle indoor dans la cathédrale (spectacle AURA).
- valoriser le patrimoine historique de la ville de Laon, porte d'entrée du territoire en développant des offres différenciantes sur les sites les plus importants de la ville comme la Cathédrale de Laon. l'Abbave St Vincent, ...
- développer les équipements favorisant l'itinérance douce, le cyclotourisme (voies vertes V30 et V34 maisons éclusières) et les activités de découverte autour du canal et de l'Aisne.
- Valoriser le patrimoine de la ville de Liesse-Notre-Dame.

Management de l'attractivité du territoire

Afin d'optimiser la mise en tourisme du territoire, il conviendra de redéfinir l'organisation de la compétence tourisme sur la destination. Pour cela, nous prévoyons de :

- Optimiser la synergie entre les différents services des collectivités
- Ftudier la faisabilité de la création d'un Office de tourisme de destination
- Suite à l'étude sur la faisabilité de la création d'un Office de tourisme de destination, créer et mettre en place une politique de communication partagée afin de transmettre un message commun pour le Grand Laonnois et que ce message soit partagé par le plus grand nombre.
- Mutualiser les actions de communication envers les touristes
- Fédérer les prestataires touristiques du territoire autour d'une même stratégie et d'une marque de destination
- Renforcer l'attractivité et créer une image forte et positive de la destination

Les conditions du succès

Afin de construire un espace de rayonnement pertinent et cohérent et d'obtenir des résultats concrets, plusieurs conditions sont à prendre en compte :

- Une implication forte et égale des collectivités territoriales composant le territoire dans le développement touristique
- Une répartition claire et efficiente des actions entre les différentes parties du présent contrat
- Des échanges réguliers sur l'avancée des projets entre les EPCl
- Une capacité à mobiliser les opérateurs privés
- Une évaluation régulière des orientations stratégiques et les ajuster au besoin

Article 4 - Plan d'actions pluriannuel

4.1 Modalité de sélection des actions

Il est convenu entre la Région et le Grand Laonnois, qui co-exercent le pilotage stratégique du présent CONTRAT DE RAYONNEMENT TOURISTIQUE, que le territoire présentera chaque année un plan d'actions. Celui-ci fera l'objet d'une analyse par les services de la Région afin d'envisager et d'optimiser les possibilités de financements pour la mise en œuvre des actions.

Les actions seront issues du programme d'actions exposé ci-dessous, permettant de répondre aux enjeux et objectifs du présent contrat.

4.2 Présentation des actions

Axe 1- Développer des offres différenciantes de découverte patrimoniale et accompagner la valorisation de sites ruraux

Comme vu grâce à l'étude réalisée par Aisne Tourisme, il est primordial pour une destination de proposer des offres différenciantes et de ne pas mener une politique de suiveur. Pour cela, nous souhaitons travailler sur les projets suivants :

- Créer des spectacles, événements et installations interactifs pérennes ou éphémères pour sublimer le patrimoine bâti (spectacle indoor type AURA dans la cathédrale Notre-Dame de Laon, création d'un escape game dans la Chapelle des Templiers à Laon, Musée des Temps barbares de Marle)
- Poursuivre le projet de mise en scénographie des hauteurs de la cathédrale de Laon
- Valoriser la basilique Notre-Dame-de-Liesse, haut lieu de pèlerinage dans son espace urbain et créer une scénographie urbaine
- Favoriser l'installation d'équipements et d'activités fluviales et fluvestres sur les canaux et sur la rivière Aisne comme la mise en place d'un bateau spectacle sous le tunnel du Chemin des Dames
- Accompagner des projets ludiques comme la création d'un parc ludique dans la Cuve St Vincent à Laon, la création d'un parc animalier sur Montbérault ou la mise en tourisme des anciens rails du POMA à Laon
- Animer un centre d'accueil touristique sur le site de l'Abbaye de Vauclair
- Mise en tourisme des marais de la Souche et mise en valeur du patrimoine tourbier

Axe 2- Aménager des équipements de mobilité douce pour développer la pratique de tourisme de mieux-être

Le Comité Régional du Tourisme et des Congrès, dans sa stratégie, travaille au positionnement de la région des Hauts-de-France comme la destination du « Mieux-être ».

Pour cela, nous souhaitons réunir nos efforts pour accompagner ce positionnement avec les projets suivants :

- Développer les équipements et services autour de la pratique du vélo et du cyclotourisme notamment par une étude de faisabilité d'un raccordement entre la V34 et la V30
- Proposer des nouveaux moyens de découverte du patrimoine naturel en vélo rail sur le tracé entre Samoussy, la forêt éponyme, Liesse Notre Dame et le Marais de la Souche ou La ligne Berryau-Bac / Condé-sur-Suippe

Axe 3 - Structurer et qualifier l'offre en hébergements

- Réaliser un schéma de l'hébergement marchand sur le territoire
- Accompagner les projets d'hébergements innovants, insolites, mettant en avant les thématiques locales

Renforcer et diversifier les spots d'hébergements de la station de l'Ailette (2 opportunités structurantes identifiées)

Axe 4 – Développer le tourisme d'affaires

- Etudier la faisabilité d'un centre d'accueil de tourisme d'affaires sur le complexe abbatial de Saint Martin à Laon
- Poursuivre le développement d'un complexe hôtelier à destination du tourisme d'affaires sur le site de l'Abbaye St Vincent à Laon
- Créer une synergie entre les infrastructures avec la création de l'autodrome PALMER sur le site de Couvron

Axe 5 - Moderniser l'accessibilité des sites de mémoire

- Repenser le parcours de visite de la Caverne du Dragon

Axe 6- Réorganiser l'exercice de la compétence tourisme sur le territoire

- Etudier la faisabilité de la création d'un Office de tourisme de destination

Article 5 - Gouvernance et ingénierie au service de la mise en œuvre du contrat

5.1 Comité politique de pilotage

Le Comité politique assurera la gouvernance locale du Contrat de Rayonnement Touristique. Il sera coprésidé par le Conseil Régional des Hauts-de-France et les Présidents des EPCI composant le Grand Laonnois. Il sera composé des signataires du présent contrat et se réunira au moins une fois par an.

5.2 Comité de suivi technique

Le Comité de suivi technique sera co-animé par le Conseil Régional des Hauts-de-France. Il sera composé des référents techniques des structures signataires du présent contrat (cf. annexe 2) et ouvert aux acteurs concernés par sa mise en œuvre. La fréquence, le calendrier et l'offre du jour du Comité de suivi technique seront déterminés par la région et le territoire.

Le pilotage de ce comité de suivi sera assuré par l'Office de Tourisme du Pays de Laon.

5.3 Mise en œuvre opérationnelle

Le suivi quotidien du Contrat de Rayonnement Touristique sera assuré par une équipe projet locale associant les chargés de missions des EPCI et l'Office de tourisme du Pays de Laon (cf. Annexe 2).

5.4 Cellule d'observation touristique

L'Office de tourisme du Pays de Laon utilise les données de veille et d'observation tendancielle touristique d'Aisne Tourisme et du Comité Régional du Tourisme et des Congrès des Hauts-de-France pour définir sa stratégie touristique. Aisne Tourisme fournira, notamment, de manière annuelle, les données collectées sur l'offre du territoire et sa fréquentation.

Article 6 - Durée du contrat

Le présent contrat entre en vigueur à signature et à compter de sa réception par la Région. Il couvre la période 2021-2022 et engage l'ensemble des signataires.

Article 7 - Communication

Les partenaires signataires et la Région assureront une communication régulière concernant les actions issues de ce contrat.

Dans ce cadre, elles s'engagent à :

- signaler leur soutien mutuel dans les actions de communication et sur les supports,
- se faire le relais de la démarche dans leurs publications internes.

En outre, tout projet de communication lié aux actions s'inscrivant dans les objectifs soutenus en commun par la Région et les partenaires signataires, doit respecter les chartes graphiques respectives, et les lois en vigueur, notamment les dispositions du code électoral.

Les partenaires signataires s'engagent à faire mention du présent partenariat dans le cadre des décisions prises en application du présent contrat.

Article 8 - Révision du contrat - Admission - Retrait

Le présent contrat pourra faire l'objet d'une révision à mi-parcours sur la base d'un bilan quantitatif et qualitatif de la mise en œuvre de la démarche.

Par ailleurs, tout partenaire de l'espace de rayonnement et signataire du présent contrat peut intégrer ou se retirer de celui-ci par transmission d'une demande écrite par lettre recommandée avec accusé de

réception acceptée par l'ensemble des partenaires. Un avenant à ce présent contrat sera réalisé à cet effet.

Article 9 – Litiges

En cas de contestation de la mise en œuvre du présent contrat, et à défaut d'accord amiable entre les parties, le différend sera porté devant la juridiction compétente.

Pour la Région Hauts-de-France Le Président

Xavier BERTRAND

Pour la Communauté d'agglomération du Pays de Laon Le Président Pour la Communauté de communes de la Champagne Picarde Le Président

Eric DELHAYE

Pour la Communauté de communes du Chemin des Dames Le Président

Alain LORAIN

Pour la Communauté de communes des Pays de la Serre La Présidente

Jean-Paul COFFINET

Pour le Comité régional du tourisme et des congrès des Hauts-de-France Le Président

Carole RIBEIRO

Pour Aisne Tourisme Le Président

Frédéric LETURQUE

Pascal TORDEUX

ANNEXES









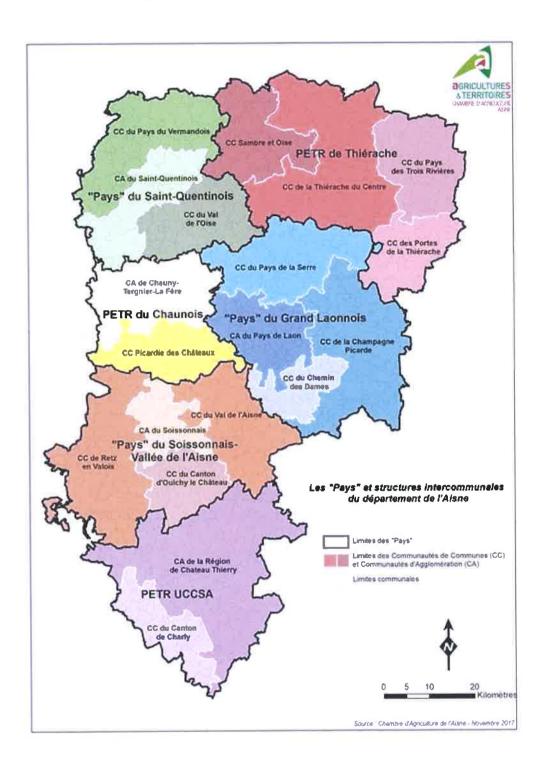
Annexe n°1: Partenaires de la mise en œuvre des actions de l'Espace de Rayonnement touristique

Le Conseil régional des Hauts-de-France La communauté d'agglomération du Pays de Laon La communauté de communes du Chemin des Dames La communauté de communes de la Champagne picarde La communauté de communes des Pays de la Serre L'agence de développement touristique, Aisne Tourisme

Annexe n°2 : Personnes chargées de l'animation et de la mise en œuvre des actions de l'Espace de Rayonnement Touristique

- Le (la) chargé(e) de mission tourisme à la communauté de communes de la Champagne Picarde
- Le (la) chargé(e) de mission tourisme à la communauté de communes du Chemin des Dames
- Le (la) responsable à la communauté de communes des Pays de la Serre
- Le (la) directeur (rice) de l'Office de tourisme du Pays de Laon

Annexe n°3: l'Espace de Rayonnement Touristique du Grand Laonnois



Annexe n°4 : Les communes de l'Espace de Rayonnement Touristique du Grand Laonnois

Communauté			
d'Agglomération du	Communauté de communes de la	Communauté de communes	Communauté de communes
Pays de Laon	Champagne Picarde	du Chemin des Dames	du Pays de la Serre
Arrancy	Aguilcourt	Aizelles	Agnicourt-et-Séchelles
Athies-sous-Laon	Amifontaine	Aubigny en Laonnois	Assis-sur-serre
Aulnois-sous-Laon	Berry-au-Bac	Beaurieux	Autremencourt
Besny-et-Loizy	Bertricourt	Berrieux	Barenton-Bugny
Bièvres	Boncourt	Bouconville-Vauclair	Barenton-cel
Bruyères-et-			
Montbérault	Bouffignereux	Bourg et Comin	Barenton-sur-serre
Bucy-lès-Cerny	Bucy-lès-Pierrepont	Braye en Laonnois	Bois-lès-Pargny
Cerny-en-Laonnois	Chaudardes	Chermizy-Ailles	Bosmont-sur-serre
Cerny-lès-Bucy	Chivres-en-Laonnois	Chevregny	Chalandry
Cessières-Suzy	Concevreux	Corbeny	Châtillon-les-sons
Chambry	Condé-sur-Suippe	Craonne	Chéry-les-Pouilly
Chamouille	Coucy-lès-Eppes	Craonnelle	Cilly
Chérêt	Courtrizy-et-Fussigny	Cuiry-Les-Chaudardes	Couvron-et-Aumencourt
Chivy-lès-Étouvelles	Ébouleau	Cuissy et Geny	Crécy-sur-Serre
Clacy-et-Thierret	Evergnicourt	Goudelancourt-Les-Berrieux	Cuirieux
Colligis-Crandelain	Gizy	Jumigny	Dercy
Crépy	Goudelancourt-lès-Pierrepont	Moulins	Erlon
Eppes	Guyencourt	Moussy-Verneuil	Froidmont-Cohartille
Étouvelles	Juvincourt-et-Damary	Neuville-Sur-Ailette	Grandlup-et-Fay
Festieux	Lappion	Oeuilly	La Neuville-Bosmont
Laniscourt	Liesse-Notre-Dame	Oulches-La-Vallee-Foulon	Marcy-sous-Marle
Laon	Lor	Paissy	Marle
Laval-en-Laonnois	Mâchecourt	Pancy-Courtecon	Mesbrecourt-Richecourt
Lierval	Maizy	Pargnan	Monceau-le-Waast
Martigny-Courpierre	La Malmaison	Ployart Et Vaurseine	Montigny-le-Franc
Molinchart	Marchais	Saint-Thomas	Montigny-sous-Marle
Mons-en-Laonnois	Mauregny-en-Haye	Sainte-Croix	Montigny-sur-Crécy
Montchâlons	Meurival	Trucy	Mortiers
Monthenault	Missy-lès-Pierrepont	Vassogne	Nouvion-et-Catillon
Nouvion-le-Vineux	Montaigu	Vendresse-Beaulne	Nouvion-le-Comte
Orgeval	Muscourt		Pargny-lès-Bois
Parfondru	Neufchâtel-sur-Aisne		Pierrepont
Presles-et-Thierny	Nizy-le-Comte		Pouilly-sur-Serre
Samoussy	Orainville		Remies
Vaucelles-et-Beffecourt	Pignicourt		Saint-Pierremont
Veslud	Pontavert		Sons-et-Ronchères
Vivaise	Prouvais		Tavaux-et-Ponséricourt
Vorges	Proviseux-et-Plesnoy		Thiernu
101Bc3	Roucy		Toulis-et-Attencourt
	Saint-Erme-Outre-et-Ramecourt		Verneuil-sur-Serre
	Sainte-Preuve	1	Vesles-et-Caumont
	La Selve	1	Voyenne
	Sissonne		
	Variscourt		
	La Ville-aux-Bois-lès-Pontavert		
	Villeneuve-sur-Aisne		

Annexe n°5 : L'offre des lieux d'accueil et de visite

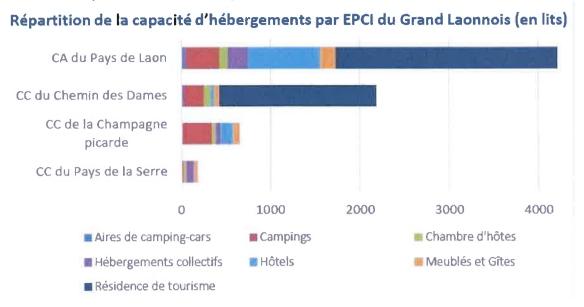
Liste des sites touristiques du Grand Laonnois

Commune	Lieux de visite	Type struct.
Chamouille	Aquamundo – Center Parcs	Parcs de loisirs nautiques
Cerny-en-Laonnois	Golf de l'Ailette	Golfs
Chevregny	Musée de l'école publique	Musées
Laon	Secrets sous la ville	Autres sites
Laon	Cathédrale de Laon	Monuments
Laon	Musée archéologique de Laon	Musées
Laon	Petit train touristique de Laon	Autres sites
Liesse-Notre-D.	Basilique de Liesse	Monuments
Marle	Musée des temps barbares	Musées
Monampteuil	Axo'Plage (1)	Parcs de loisirs nautiques
Neuville-sur-A.	Maison de la Nature et de l'Oiseau	Musées
Oulches-I,-VF.	Ch. des Dames - Centre d'A. du Vis.	Musées
Vassogne	Musée de l'outil Vassogne	Musées
Villeneuve-sA.	Golf de Menneville	Golfs

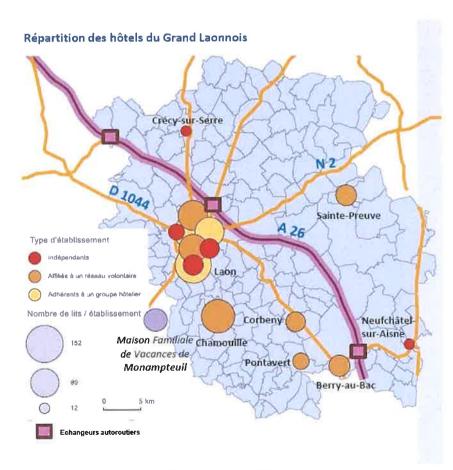
(1) A noter la présence de la base de loisirs Axo'Plage à Monampteuil, située en dehors de notre territoire d'étude, mais intégrée à la dynamique touristique de l'Ailette, d'où sa présence dans ce recensement.

Source: Etude stratégique touristique 2019 - Aisne Tourisme

Annexe n°6: Répartition des lits touristiques marchands en 2019

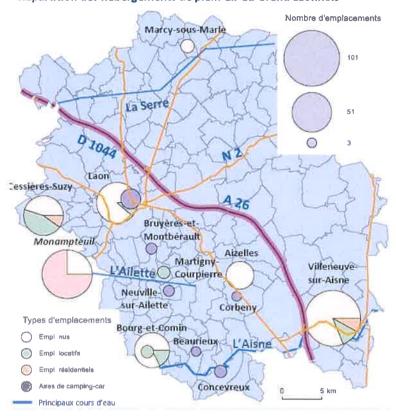


Source: Etude stratégique touristique 2019 - Aisne Tourisme

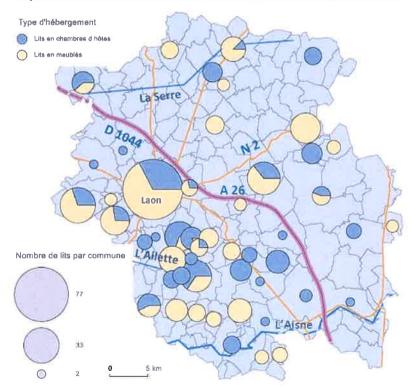


Source : Etude stratégique touristique 2019 - Aisne Tourisme

Répartition des hébergements de plein-air du Grand Laonnois

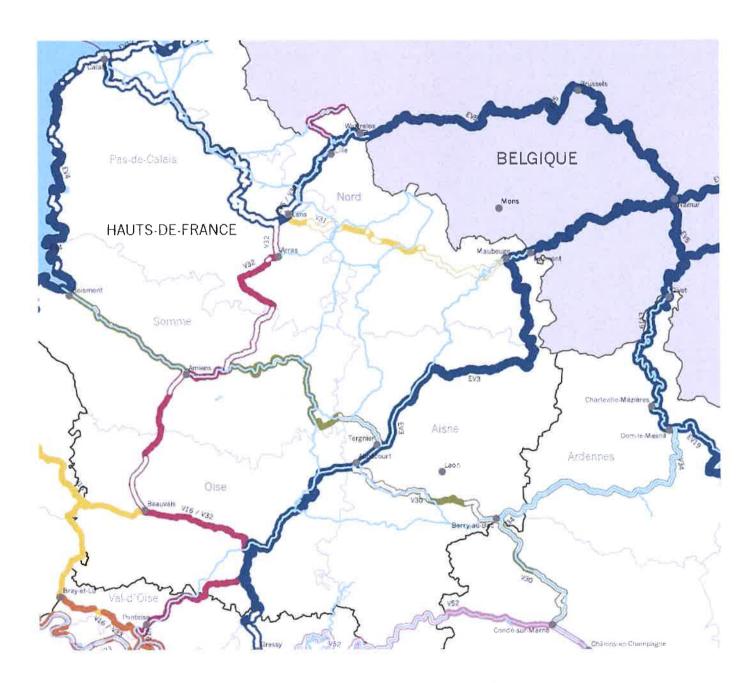


Répartition des meublés de tourisme et chambres d'hôtes du Grand Laonnois



Source: Etude stratégique touristique 2019 - Aisne Tourisme

Annexe 7 : Schéma des véloroutes et voies vertes dans la région des Hauts-de-France



https://www.velo-territoires.org/schemas-itineraires/schema-national/actualisation-schema-national-des-veloroutes/